

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

- Gestion de carrière ;
- Mutation inter académique.

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

- Gestion de carrière des personnels du second degré et des personnels administratifs, techniques, de service social et de santé ;
- Mutation intra académique.

CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale

- Gestion de carrière des personnels du 1^{er} degré ;
- Mutation intra départementale.

CCP : Commission Consultative Paritaire (Personnels non titulaires)

- Avis sur les licenciements de personnels et les sanctions disciplinaires.

CTM : Comité Technique Ministériel

- Orientations budgétaires ayant des incidences sur la gestion des emplois ;
- Organisation et fonctionnement du service ;
- Politique des effectifs, des emplois et des compétences ;
- Questions de nature statutaire ;
- Evolutions de l'administration (périmètres et missions) ayant un impact sur les personnels ;
- Questions de formation, d'insertion et de promotion de l'égalité professionnelle ;
- Orientations en matière de politique indemnitaire.

Comités Techniques de proximité

CTA : Comité Technique Académique

- Organisation du système scolaire, carte des formations, mesure de carte scolaire, dotation horaire (DHG).

CTE : Comité Technique d'Etablissement

- Organisation des services des établissements.

CTAC : Comité Technique d'Administration Centrale

- Organisation des services des établissements.

Comités Techniques spéciaux

Les sièges seront attribués en fonction des résultats au CTA

CTSD : Comité Technique Spécial Départemental

- Organisation et fonctionnement du service des écoles, des collèges et des lycées, DHG, carte scolaire, ouverture et fermeture de classe.

Autres

Les sièges seront attribués en fonction des résultats aux CT

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

La CGT représente

l'ensemble des salarié-e-s du secteur public et du secteur privé de toutes les professions rassemblées autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité. **La CGT** se bat pour développer l'égalité et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.



La CGT, par le choix du « toutes et tous ensemble », refuse la politique de division du gouvernement et du patronat. Elle combat l'isolement, la mise en concurrence des salarié-e-s, des établissements, des écoles, facteur de culpabilisation et de souffrance au travail.

La CGT, c'est se rassembler pour mobiliser et apporter des réponses globales de transformation sociale.

La représentativité de la **CGT Educ'Action** dépendra de sa présence au CTM en fonction des voix que vous lui accorderez.

En étant candidat-e, en votant et en faisant voter CGT, vous participerez à la construction du rapport de forces. Demain, avoir **des élu-e-s CGT** dans les comités techniques, c'est être sûr qu'ils ou elles ne signeront pas n'importe quoi au mépris des conditions de travail des personnels et de la qualité du service public.

Voter CGT, c'est aussi avoir des élu-e-s en CAP. Depuis 2008, les personnels non titulaires sont défendus par la CGT dans les CCP. En 2014, le vote de toutes et tous les non titulaires comptera pour la représentativité, cela permettra de faire avancer leurs revendications.

Pour votre vote

Identifiant :

Mot de passe :

Elections professionnelles

du 27 nov. au 04 déc. 2014

Titulaires, non titulaires et stagiaires, relevant du ministère de l'Education nationale, vous serez plus d'un million à vous exprimer par le vote.

C'est du poids du syndicalisme de lutte CGT que dépendent aussi nos acquis professionnels, nos augmentations salariales, nos conditions de travail, les réformes du service public d'éducation...

Résultats de la CGT aux dernières élections

- 1^{ère} organisation syndicale selon la loi de représentativité : 26,77%
- 1^{ère} organisation syndicale dans l'ensemble de la fonction publique (d'Etat, hospitalière et territoriale) , 25,43% :
 - Dans la fonction publique d'Etat : 15,82%
 - Dans l'Education nationale : 6,5%
- 2^{ème} organisation syndicale des personnels non titulaires de l'Education nationale

Un vote uniquement électronique

Pour voter, il faut :

- Se rendre sur son adresse mél professionnelle (prénom.nom@ac-académie.fr) et NUMEN
- Activer son compte électeur avec mot de passe à créer par l'électeur-trice
- Avoir reçu un identifiant de vote par l'administration
- Comité Technique scrutin sur liste
- CAP scrutin sur liste par corps
- CCP scrutin sur sigle pour les non titulaires
- Chaque scrutin est à un seul tour (Pas de quorum).



Votes à effectuer	Comité Technique de proximité CTA-CTE-CTAC	Comité Technique Ministériel	Liste des électriques et électeurs <small>Les détaché-e-s votent dans leur corps d'origine</small>	CAPN	CAPA	CAPD	CCP
4	●	●	PE (Professeur-e-s des Ecoles) et Instituteur-trice-s	●		●	
4	●	●	Agrégé-e-s	●	●		
4	●	●	Certifié-e-s, Adjoint-e-s d'Enseignement et Chargé-e-s d'Enseignement	●	●		
4	●	●	PLP (Professeur-e-s des Lycées Professionnels)	●	●		
4	●	●	PEPS et CEEPS (Professeur-e-s et Chargé-e-s d'Enseignement d'EPS)	●	●		
4	●	●	CPE (Conseiller-e-s Principaux-ales d'Education)	●	●		
4	●	●	COP et DCIO (Personnels d'orientation)	●	●		
4	●	●	Personnels d'inspection et de direction	●	●		
3	●	●	Professeur-e-s de chaires supérieures	●			
3	●	●	PEGC (Professeur-e-s d'Enseignement Général de Collège)		●		
2	●	●	Personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation stagiaires				
4	enseignement supérieur	enseignement supérieur	Détaché-e-s PRCE, PRAG	●	●		
3	●	enseignement supérieur	Ingénieur-e-s et Assistant-e-s Ingénieur-e-s	●			
2	●	enseignement supérieur	Technicien-ne-s Recherche et Formation	●			
4	●	enseignement supérieur	Adjoint-e-s Techniques de Recherche et Formation	●	●		
4	●	●	AAE (Attaché-e-s d'Administration d'Etat)	●	●		
4	●	●	SAENES (Secrétaires Administratif-ve-s de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur)	●	●		
4	●	●	ADJAENES (ADJoint-e-s Administratif-ve-s de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur)	●	●		
4	●	●	Infirmier-e-s	●	●		
4	●	●	Assistant-e-s services sociaux	●	●		
4	●	●	Médecins	●	●		
4	●	●	Conseiller-e-s techniques services sociaux	●	●		
4	élections fonction publique territoriale	élections fonction publique territoriale	ATEE (Adjoint-e-s TECHniques)	●	●		
2	●	●	CNED, ONISEP, CIEP, CRDP, CNDP				
3	●	● Titulaires	Personnels des GIP FCIP				● Contractuels
2	●	●	Personnels non titulaires sous contrat de droit privé (CUI et EAP)				
3	●	●	Personnels non titulaires (administratifs, sociaux et de santé, Greta)				●
3	●	●	Personnels non titulaires (enseignant-e-s, CPE et COP, Greta)				●
3	●	●	Personnels non titulaires (d'éducation, de surveillance et d'accompagnement des élèves)				●



Sur sigle ▶